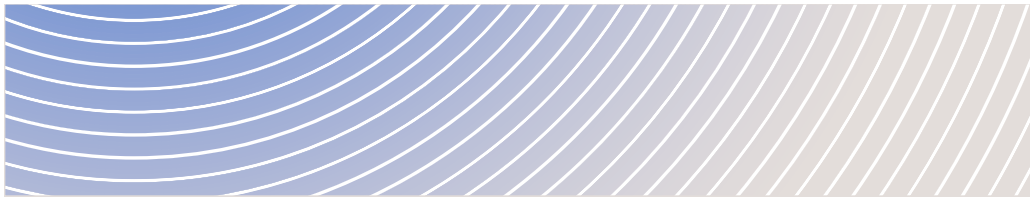




# Plan de participation du public



PROJET DE DÉPÔT SOUTERRAIN EN COUCHES GÉOLOGIQUES  
PROFONDES DU COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE IRRADIÉ DU  
CANADA

10 AVRIL 2026

VERSION PROVISOIRE



---

## Table des matières

Glossaire .....	3
1. Introduction .....	5
2. Description du projet proposé .....	6
3. Objectifs de la participation du public.....	6
4. Identification des participants .....	7
5. Outils pour la participation du public.....	8
6. Activités et approche de participation du public .....	9
7. Aide financière aux participants .....	15
8. Présentation de commentaires.....	15
9. Coordonnées.....	16
Annexe .....	17



## Glossaire

Terme	Définition
Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC)	L' <a href="#">AEIC</a> est un organisme fédéral relevant du ministre de l'Environnement, du Changement climatique et de la Nature. L'AEIC fournit des évaluations d'impact de grande qualité qui contribuent à la prise de décisions éclairées, en faveur du développement durable. L'AEIC est l'autorité responsable de toutes les évaluations d'impact fédérales.
Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN)	En tant qu'organisme de réglementation du cycle de vie, la <a href="#">CCSN</a> réglemente l'utilisation de l'énergie nucléaire et des matières nucléaires afin de protéger la santé, la sécurité, la sûreté et l'environnement conformément à la <a href="#">Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires</a> . La CCSN met également en œuvre les engagements internationaux du Canada en matière d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et diffuse des informations scientifiques, techniques et réglementaires objectives au public.
Commission d'examen intégré (Commission)	Une commission d'examen intégré est formée d'un groupe d'experts indépendants nommés par le président de l'AEIC pour mener une évaluation d'impact intégrée. Au moins un membre de la Commission d'examen est nommé à partir de la liste de la CCSN. Les membres sont sélectionnés en fonction de leurs connaissances ou de leur expérience par rapport aux effets potentiels du projet ou de leur connaissance des questions autochtones et doivent être exempts de partialité ou de conflit d'intérêts par rapport au projet.
Étude d'impact	Document technique détaillé préparé par le promoteur conformément aux exigences énoncées dans les Lignes directrices individualisées intégrées relatives à l'étude d'impact, qui comprendraient les exigences de la CCSN pour la demande d'un permis de préparation de l'emplacement (PPE).
Lignes directrices individualisées intégrées relatives à l'étude d'impact (lignes directrices intégrées)	Document énonçant des directives et des exigences au promoteur pour la préparation d'une étude d'impact.
<i>Loi sur l'évaluation d'impact</i> (LEI)	La <a href="#">Loi sur l'évaluation d'impact</a> et ses <a href="#">règlements</a> constituent le cadre juridique des évaluations d'impact fédérales.



*Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (LSRN)

La [Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires](#) établit la CCSN et définit son mandat, ses responsabilités et ses pouvoirs.

Participant

Généralement défini comme désignant toute personne apparaissant ou participant à un processus d'évaluation intégrée, y compris les audiences publiques, conformément aux [Règles de procédure](#) de la CCSN.

Protocole d'entente concernant les évaluations d'impact intégrées en vertu de la *Loi sur l'évaluation d'impact* entre l'Agence d'évaluation d'impact du Canada et la Commission canadienne de sûreté nucléaire (PE)

Le [Protocole d'entente concernant les évaluations d'impact intégrées en vertu de la Loi sur l'évaluation d'impact entre l'Agence d'évaluation d'impact du Canada et la Commission canadienne de sûreté nucléaire](#) crée un cadre administratif dans lequel l'AEIC et la CCSN peuvent coopérer pour permettre l'exercice des pouvoirs et des responsabilités établis par la *Loi sur l'évaluation d'impact* et la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*, au besoin, et comme reflété dans ces lois. Le Protocole d'entente confirme l'engagement de l'AEIC et de la CCSN à travailler en collaboration pour s'assurer que les évaluations d'impact intégrées sont menées de manière efficace.

Secrétariat de commission d'examen

Les membres du personnel de l'AEIC et de la CCSN qui aident la commission d'examen à réaliser son travail et à s'acquitter de ses responsabilités. Ils agissent dans le cadre du privilège de délibération de la commission d'examen. Dans le cas d'une commission d'examen conjoint, le secrétariat peut également inclure du personnel d'une autre instance (p. ex. province).

# 1. Introduction

Le présent document est une version provisoire du plan de participation du public pour l'évaluation intégrée du projet de dépôt souterrain en couches géologiques profondes du combustible nucléaire irradié du Canada (le projet).

Le 18 mars 2026, l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC) a déterminé qu'une évaluation d'impact était nécessaire, conformément au paragraphe 16(1) de la Loi sur l'évaluation d'impact (LEI) du Canada. À cette même date, l'AEIC, au nom du ministre d'Environnement et Changement climatique Canada (la Ministre), a renvoyé l'évaluation d'impact à une commission d'examen. Conformément à l'article 43 de la LEI, la ministre doit renvoyer à une commission d'examen les projets désignés comprenant des activités concrètes réglementées en vertu de la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires (LSRN). La commission d'examen mènera une évaluation d'impact intégrée (évaluation intégrée) qui inclut les exigences législatives de l'AEIC et la Commission canadienne de la sûreté nucléaire (CCSN) et qui est conforme au [Protocole d'entente concernant les évaluations d'impact intégrées en vertu de la Loi sur l'évaluation d'impact entre l'Agence d'évaluation d'impact du Canada et la Commission canadienne de sûreté nucléaire](#).

L'AEIC et la CCSN coopéreront en ayant comme objectif commun que les deux exigences législatives de soient satisfaites par une seule évaluation intégrée dont le résultat comprendra à la fois une décision fédérale en vertu de la LEI et une décision d'autorisation initiale en vertu de la LSRN.

Le gouvernement du Canada s'engage à offrir au public les possibilités et les renseignements nécessaires pour participer de manière éclairée et constructive tout au long du processus d'évaluation intégrée. Pendant la période de consultation publique sur ce document, l'AEIC et la CCSN invitent tous les participants à soumettre leurs commentaires sur le projet de plan de participation du public.

Le plan de participation du public pour l'évaluation du projet est élaboré par l'AEIC et la CCSN dans le but de définir les possibilités de participation au cours du processus d'évaluation intégrée. Le plan de participation du public se veut souple ; il n'empêche ni l'AEIC, ni la CCSN ou la commission d'examen d'apporter des changements aux approches qui y sont décrites en vue de les adapter et de développer des activités de participation qui soient inclusives et répondent aux besoins du public, tout en encourageant un haut niveau de participation du public au cours du processus d'évaluation intégrée.

Pour de plus amples renseignements sur la participation du public en vertu de la LEI, veuillez consulter le [Cadre de travail: la participation du public en vertu de la Loi sur l'évaluation d'impact](#) et le [Document d'orientation: Participation du public à l'évaluation d'impact](#).

Le présent plan vise à inclure toutes les personnes, y compris les Autochtones, le cas échéant. [Une version provisoire du plan de mobilisation et de partenariat avec les Autochtones](#), qui est un document distinct pour l'évaluation du projet proposé, décrira les possibilités et les méthodes de mobilisation et de consultation significatives des nations et des communautés autochtones dont les droits pourraient subir des effets négatifs découlant du projet.

## 2. Description du projet proposé

La Société de gestion des déchets nucléaires (le promoteur) propose un nouveau système de dépôt souterrain en couches géologiques profondes conçu pour contenir et isoler de façon sécuritaire du combustible nucléaire irradié. La Nation ojibwée de Wabigoon Lake (NOWL) et le canton d'Ignace ont été choisis comme collectivités hôtes pour le projet proposé, lequel se trouve à 21 kilomètres au sud-est de la NOWL et à 43 kilomètres au nord-ouest du canton d'Ignace, en Ontario, le long de la route 17. Tel qu'il est proposé, le projet de dépôt souterrain en couches géologiques profondes pour le combustible nucléaire irradié du Canada permettrait le stockage permanent d'environ 5,9 millions de grappes de combustible nucléaire irradié. Le projet devrait se dérouler sur environ 160 ans, ce qui inclut l'aménagement du terrain, la construction, l'exploitation et la surveillance de la fermeture. L'évaluation du projet est menée en collaboration avec la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN).

Dans le cadre du processus d'évaluation intégrée, le promoteur soumettra le reste des informations requises pour compléter la demande d'un permis de préparation de l'emplacement (PPE). Le promoteur peut poursuivre des licences ultérieures pour construire, exploiter et désaffecter à des étapes ultérieures, si le projet est approuvé.

Pour en savoir plus sur le projet, veuillez consulter la [description initiale du projet du promoteur](#). Pour plus de renseignements sur l'évaluation intégrée du projet, visitez la page du [projet de dépôt souterrain en couches géologiques profondes du combustible nucléaire irradié du Canada](#) sur le site du Registre canadien d'évaluation d'impact (le Registre).

## 3. Objectifs de la participation du public

Le Plan de participation du public décrit les différentes façons dont les participants peuvent donner leur avis et participer au processus d'évaluation intégrée. Les objectifs suivants sont fixés par l'AEIC et la CCSN pour la participation du public :

- La participation du public<sup>1</sup> est significative. Cela veut dire que le public a:
  - des possibilités de participer à l'évaluation intégrée de manière inclusive et fiable;
  - l'information, fournie en temps opportun et dans un format accessible, dont il a besoin pour participer; et
  - la capacité de participer de façon éclairée et les ressources pour ce faire.
- Le public est mobilisé tôt et souvent, surtout à chaque étape clé du processus d'évaluation intégrée.
  - le public soulève les principales questions au tout début du processus pour éclairer l'étude d'impact du promoteur.

<sup>1</sup> \* Dans le contexte d'une évaluation intégrée, le terme « public » désigne la population générale ou les résidents, sans référence aux limites géographiques d'une ville ou d'une province.

- Le public participe à l'élaboration ou à la révision de documents clés, notamment la [version provisoire des lignes directrices individualisées intégrées relatives à l'étude d'impact](#) (lignes directrices), la version provisoire du mandat de la commission d'examen, l'étude d'impact du promoteur et la version provisoire des conditions potentielles.
- Dans le cas d'une évaluation menée par une commission d'examen, la participation du public à l'audience publique constitue une occasion clé de participation.
- La sélection des possibilités et des mécanismes de participation à chaque étape clé du processus est faite en fonction des besoins, des intérêts et les valeurs du public. Ces possibilités comprennent, sans s'y limiter, les périodes de consultations publiques, les audiences publiques et les séances d'information ou de consultation en personne ou virtuelles.
- Les observations du public qui sont entendues tout au long du processus font l'objet d'un suivi, sont dûment prises en compte et éclairent la prise de décision.
  - Le promoteur est continuellement informé des préoccupations soulevées par les participants.
- Les objectifs, les activités et les outils indiqués dans le présent plan éclairent le mandat de la commission d'examen.

## 4. Identification des participants

L'AEIC et la CCSN invitent l'ensemble des personnes, des organisations et des groupes intéressés par l'évaluation du projet, peu importe leur situation géographique, à participer au processus et aux activités de mobilisation connexes.

### Liste de distribution

Tout au long du processus d'évaluation intégrée, l'AEIC, ou le secrétariat de la commission d'examen, tiendra à jour la liste de distribution pour l'évaluation intégrée du projet. Les participants qui figurent sur la liste de distribution recevront des mises à jour et des avis concernant l'évaluation intégrée du projet durant le processus.

---

*Si des particuliers ou des organisations souhaitent être ajoutés à la liste de distribution, ils peuvent envoyer un courriel à l'adresse [NuclearWaste-DechetsNucleaires@iaac-aeic.gc.ca](mailto:NuclearWaste-DechetsNucleaires@iaac-aeic.gc.ca) en indiquant leur nom complet et leur adresse courriel OU ils peuvent écrire une lettre à l'AEIC à l'adresse indiquée dans la section 9 en indiquant leur nom et leur adresse postale. Les noms des particuliers ne seront pas publiés.*

---



Si vous avez déjà indiqué que vous souhaitez être ajouté à la liste de distribution, veuillez ne pas vous inscrire à nouveau. En cas de changement de vos coordonnées, veuillez communiquer avec nous aux coordonnées indiquées à la [section 9](#) pour que nous puissions les mettre à jour.

Veuillez consulter la [version provisoire du plan de mobilisation et de partenariat avec les Autochtones](#) pour obtenir la liste des nations et des communautés autochtones qui sont désignées pour les activités de mobilisation et de partenariat dans le cadre de l'évaluation intégrée du projet. Cette liste pourra être mise à jour tout au long du processus de consultation et de participation, au fur et à mesure que l'AEIC et la CCSN recevront et recueilleront de nouveaux renseignements sur les effets négatifs potentiels du projet et sur les droits ancestraux ou issus de traités susceptibles d'être touchés.

---

## 5. Outils pour la participation du public

L'AEIC et la CCSN prévoient d'utiliser les outils de communication et de participation qui suivent pour assurer une participation significative tout au long du processus d'évaluation intégrée.

### Accroître la visibilité

Pour la communication de renseignements et de mises à jour concernant le processus et l'annonce des possibilités de participation du public, des objectifs des périodes de consultations publiques et les possibilités d'aide financière.

- Avis publics et des documents clés en langage clair publié dans le Registre, dans des centres de consultation publique (voir [l'annexe](#)), dans les journaux, les sites Web des médias d'information, les émissions de télévision et de radio et les envois de publicité par la poste
- Envoi de mises à jour par courriel à la liste de distribution
- Communauté interactive et séances d'information en personne et virtuelles
- Kiosques d'information en personne
- Mises à jour sur les réseaux sociaux

### Mieux comprendre

- Possibilités de formation sur le [processus d'évaluation intégrée](#) (sur demande)
- Séances d'information et journées portes ouvertes pour en savoir plus sur le projet, le processus d'évaluation intégrée et la manière de présenter des commentaires (organisées virtuellement ou en personne)
- Le cas échéant, réunions, groupes de discussion, présentations et ateliers techniques
- Publication de résumés en langage clair de certains documents clés, fiches d'information, documents infographiques et présentations dans un format accessible



## Participer et évaluer

- Périodes de consultation publique à des étapes clés du processus
- Publication des commentaires écrits et de tous les autres documents relatifs à l'évaluation dans le Registre au cours des périodes de consultation publique et tout au long du processus
- Partager des résumés de ce que nous avons entendu à la suite des périodes de commentaires du public
- Audiences publiques organisées par la commission d'examen. Il peut s'agir de soumettre des commentaires écrits ou de se rendre en personne aux audiences pour partager des renseignements susceptibles de contribuer à l'évaluation

Il convient de noter que cette liste n'est pas exhaustive et qu'elle pourrait être modifiée au cours de l'évaluation intégrée, afin de faciliter la participation du public et d'assurer une exécution efficace de l'évaluation intégrée.

---

## 6. Activités et approche de participation du public

Le tableau qui suit fournit une description des principales étapes du processus d'évaluation intégrée et offre un aperçu des possibilités de mobilisation à chaque étape, y compris les activités organisées par l'AEIC, la CCSN ou la commission d'examen. Le tableau décrit les objectifs de chaque étape, les activités de mobilisation anticipées qui seront utilisées, ainsi que les méthodes de mobilisation qui soutiendront les activités.

Les objectifs du plan de participation du public seront examinés en vue de leur intégration dans le mandat de la commission d'examen. La commission d'examen sélectionnera des activités de mission conformes aux règles ou procédures qu'elle élabore ou adopte.

## Tableau 1 : Tableau des approches et des activités de participation du public

### Étape 1 : Préparation

Cette étape a commencé le 5 Janvier 2026 avec l'acceptation de la [Description initiale du projet \(DIP\)](#).

Objectifs de l'étape	Activités	Outils de participation publique
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser le public au processus d'évaluation intégrée, y compris aux possibilités de participation significative.</li> <li>• Soutenir la compréhension du projet et de ses répercussions potentielles. Le processus d'évaluation intégré permet une identification précoce des problèmes et des préoccupations.</li> <li>• Offrir aux participants la possibilité de demander une aide financière pour encourager leur participation à la phase de planification de l'évaluation intégrée.</li> <li>• Recueillir les commentaires et les avis du public sur les <a href="#">versions provisoires des lignes directrices</a> et du plan de participation du public, avant de finaliser ces documents.</li> </ul>	<p><b>Activités terminées:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Du 5 janvier au 4 février 2026, l'AEIC et la CCSN ont sollicité des commentaires sur le <a href="#">résumé de la description initiale du projet</a>. Les commentaires reçus ont été utilisés pour la rédaction du <a href="#">sommaire des questions</a>, qui a été remis au promoteur et affiché sur le site du Registre le 16 février 2026.</li> <li>• Des <a href="#">séances d'information virtuelles</a> ont été tenues les 8 et 14 janvier 2026.</li> <li>• Du 19 au 22 janvier 2026, l'AEIC et la CCSN ont organisé des séances d'information communautaires en personne et installé des kiosques d'information à Ignace, Dryden et Sioux Lookout.</li> <li>• Du 19 au 21 février 2026, l'AEIC et la CCSN ont participé au congrès 2026 de l'Association municipale du district de Kenora, qui s'est tenu à Ignace.</li> <li>• La <a href="#">réponse du promoteur au sommaire des questions</a> a été publiée au registre le 12 mars 2026.</li> <li>• L'AEIC a <a href="#">décidé qu'une évaluation approfondie est requise</a> et a <a href="#">renvoyé le projet à une commission d'examen</a> le 18 mars 2026.</li> </ul> <p><b>Activités en cours et prévues :</b></p>	<p><b>Outils de participation publique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Avis publiés sur le Registre, dans les journaux et à la radio ainsi que mises à jour publiées sur les réseaux sociaux.</li> <li>• Période(s) de consultation publique en ligne (via le Registre).</li> <li>• Réunions, séances d'information, portes ouvertes, kiosques d'information, ateliers (virtuels ou en personne).</li> <li>• Des copies des documents clés seront placées dans les centres de visionnement indiqués dans <a href="#">l'annexe</a>.</li> <li>• Répondre à toutes les demandes par le Registre, par courrier ou par téléphone.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'AEIC et la CCSN invitent les commentaires sur la <a href="#">version provisoire des lignes directrices</a> et la version provisoire du plan de participation du public (ce document) du 10 Avril au 10 Mai.</li> <li>• L'AEIC et la CCSN utilisent les commentaires reçus par rapport à la <a href="#">version provisoire des lignes directrices</a> et à la version provisoire du plan de participation du public pour finaliser ces documents.</li> <li>• L'AEIC continue à administrer le financement des participants pour soutenir la participation au processus d'évaluation intégrée.</li> <li>• L'AEIC publie l'avis de début de l'évaluation d'impact et les documents connexes, ce qui met fin à l'étape préparatoire.</li> </ul>	
--	--	--

## Étape 2 : Étude d'impact

Cette étape commence dès la publication de l'avis de début de l'évaluation d'intégrée et des documents connexes.

<b>Objectifs de l'étape</b>	<b>Activités</b>	<b>Outils de participation publique</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroître la sensibilisation et la compréhension du public à l'égard du processus d'évaluation intégrée et de la manière de participer de manière significative.</li> <li>• Encourager le public à fournir de l'information au promoteur afin d'éclairer l'élaboration de son étude d'impact.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'AEIC et la CCSN solliciteront des commentaires sur la version provisoire du mandat pour la commission d'examen.</li> <li>• L'AEIC et la CCSN examineront l'étude d'impact afin de déterminer si toutes les informations et études demandées dans les lignes directrices intégrées ont été fournies. L'AEIC et le CCSN peuvent demander des informations supplémentaires au promoteur si l'étude d'impact ne respecte pas les lignes directrices intégrées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avis publics annonçant les possibilités de participation publiques sur le Registre et envoyés par courriels à la liste de distribution et mises à jour partagées sur les médias sociaux.</li> <li>• Courriels envoyés à la liste de diffusion informant les participants des étapes clés du processus.</li> <li>• Publication des documents relatifs à l'évaluation intégrée et des commentaires obtenus sur le site du Registre.</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer les participants des étapes clés du processus, comme la réception de l'étude d'impact, la nomination de la commission d'examen et la période de consultation sur l'étude d'impact.</li> <li>• Solliciter les connaissances publiques et communautaires liées aux répercussions environnementales, sociales, sanitaires et économiques du projet.</li> <li>• Obtenir des commentaires sur les effets potentiels du projet et les mesures d'atténuation proposées pour aider la commission d'examen à comprendre les points de vue sur le projet et à éclairer son évaluation des effets potentiels (pendant l'étape d'évaluation d'impact).</li> <li>• Examinez le résumé de l'information de l'étude d'impact par le promoteur et traitez les questions ou lacunes en suspens soulevées par le public.</li> <li>• Demandez l'avis du public et de la communauté sur la version provisoire du mandat pour la commission d'examen.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'AEIC et la CCSN solliciteront des commentaires sur le résumé de l'étude d'impact. L'étude d'impact et le résumé de l'étude d'impact seront affichés sur le Registre et une notification par courriel sera envoyé à la liste de distribution.</li> <li>• L'AEIC et la CCSN s'engageront auprès du public pour se préparer pour l'étape d'évaluation d'impact.</li> <li>• Si nécessaire, l'AEIC et la CCSN solliciteront des commentaires sur tout accord conclu avec d'autres instances juridictionnelles concernant la mise en place d'une commission d'examen ou la coordination des procédures d'évaluation.</li> <li>• L'AEIC et la CCSN organiseront des séances d'information pour expliquer le processus et offrir une possibilité de commenter l'étude d'impact.</li> <li>• Les membres de la commission d'examen peuvent être nommés et participer à une formation culturelle auprès des Premières Nations et autres communautés autochtones ainsi qu'à des activités d'orientation.</li> <li>• Cette étape se termine lorsque l'AEIC et la CCSN sont convaincues que le promoteur a soumis toutes les informations et études requises dans les lignes directrices intégrées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Périodes de consultation publique en ligne (via le Registre) sur le résumé de l'étude d'impact du promoteur et sur la version provisoire du mandat de la commission de la commission d'examen.</li> <li>• Des copies des documents clés seront placées dans les centres de consultation dans l'annexe.</li> <li>• Séances d'information (virtuelles ou en personne) ou portes ouvertes dans les communautés les plus susceptibles d'être touchées par le projet. L'AEIC et la CCSN réaliseront ces activités par le biais d'événements communautaires existants, lorsque cela est possible.</li> </ul>
---	---	---

### Étape 3 : Évaluation d'impact

**L'étape de l'évaluation d'impact est dirigée par la commission d'examen et se déroule immédiatement après que l'AEIC a émis l'avis en vertu de l'article 19(4) de la LÉI indiquant qu'elle est satisfaite que le promoteur ait soumis toutes les informations et études nécessaires.**

L'AEIC établira les délais pour cette étape, y compris le délai de soumission du rapport de la commission d'examen et de publication des recommandations de l'AEIC sur les conditions potentielles dans le Registre.

<b>Objectifs de l'étape</b>	<b>Activités</b>	<b>Outils de participation publique</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Obtenir les points de vue des participants quant aux renseignements figurant dans l'étude d'impact et la version provisoire des procédures pour la tenue d'audiences publiques afin de veiller à ce que la commission d'examen mette en place des audiences publiques constructives et accessibles pour tous les participants.</li> <li>• Avant les audiences, demander ce qui suit pour éclairer la raison d'être, la conclusion et les recommandations de la commission d'examen :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ opinions ou des renseignements sur tout sujet qui a été abordé dans l'étude d'impact ou qui fait partie de la portée de l'évaluation; et</li> <li>○ connaissances renseignements lors des audiences.</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place de la commission d'examen et de son mandat dans le mandat de la commission d'examen.</li> <li>• La commission d'examen peut organiser des séances d'information pour expliquer les activités et les échéanciers liés au processus de la commission d'examen.</li> <li>• Les périodes de consultation du public, les séances d'information et les occasions de soumettre des soumissions écrites d'audience sont organisées par la commission d'examen, conformément à son mandat.</li> <li>• La commission d'examen peut demander des renseignements supplémentaires au promoteur ou aux participants avant de déterminer que les renseignements figurant au dossier sont suffisants pour procéder à une audience publique.</li> <li>• La commission d'examen peut tenir une période de commentaires sur les procédures d'audience publique provisoires.</li> <li>• La commission d'examen aura pour mandat de tenir des audiences publiques significatives et accessibles dans les communautés les plus susceptibles d'être touchées par le projet. Les échéanciers, dates, lieux et durée des audiences publiques seront déterminés par la commission</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Période(s) potentielle(s) de consultation publique et sessions d'information tenues et déterminées par la commission d'examen</li> <li>• Séances d'audience publique pour discuter des effets potentiels du projet, des mesures d'atténuation et du programme de suivi.</li> <li>• Soumissions écrites ou orales des participants lors des audiences publiques.</li> <li>• Avis publics annonçant les possibilités de participation, courriels à la liste de distribution et mises à jour sur les médias sociaux.</li> <li>• Une fois que le dossier de la commission d'évaluation est clos, l'AEIC et la CCSN continueront de recevoir et de publier des commentaires sur le Registre, mais ceux-ci ne seront pas pris en compte par la commission d'examen et ne feront pas partie du dossier de la commission d'examen.</li> </ul>

	<p>d'examen et annoncés dans un avis d'audience publique.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• À la suite de la clôture de son dossier, la commission d'examen préparera son rapport. Le rapport contiendra la justification, la conclusion et les recommandations de la commission d'examen.</li> <li>• L'AEIC affichera un avis et enverra un courriel à la liste de distribution pour informer les participants lorsque le rapport de la commission d'examen aura été soumis au Ministre et sera affiché sur le Registre.</li> <li>• L'AEIC continuera d'administrer l'aide financière pour soutenir la participation au processus d'évaluation intégrée.</li> </ul>	
--	---	--

**Étape 4 : Prise de décision** – L'étape de prise de décision dure au maximum 90 jours et commence après la publication des recommandations de l'AEIC sur les conditions possibles et se termine par la décision du gouverneur en conseil.

<b>Objectifs de l'étape</b>	<b>Activités</b>	<b>Outils de participation du public</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer le promoteur et le public de la décision du gouverneur en conseil.</li> <li>• Informer le public des conditions du projet dans le cadre de la LEI comme elles sont décrites dans la déclaration de décision du ministre.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucune activité de mobilisation n'est prévue pendant cette étape.</li> <li>• L'AEIC affichera la déclaration de décision sur le Registre, y compris les motifs de la détermination d'intérêt public et, si le projet est autorisé à se poursuivre, les conditions auxquelles le promoteur doit se conformer.</li> <li>• Lorsque cela est applicable, le gouvernement du Canada émet une réponse aux recommandations de la commission d'examen qui concernent les</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La déclaration de décision sera affichée sur le Registre</li> <li>• Avis publics, courriels envoyés à la liste de distribution et mises à jour publiées sur les médias sociaux.</li> </ul>

	mandats et les intérêts fédéraux.	
--	-----------------------------------	--

**Étape 5 : Post-décision** – La déclaration de décision expirera si le promoteur ne commence pas substantiellement à réaliser le projet dans un certain délai. Cette période doit être établie par le ministre en tenant compte des points de vue exprimés par le promoteur.

**Si le projet reçoit une décision relative à l'évaluation d'impact positive.**

<b>Objectifs de l'étape</b>	<b>Activités</b>	<b>Outils de participation du public</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer le public de la décision d'autorisation de la commission d'examen, y compris des conditions du projet en vertu de la LSRN.</li> <li>• Informer le public des activités de suivi et de surveillance ainsi que des résultats du programme de suivi.</li> <li>• Informer les participants des éventuelles modifications à la déclaration de décision.</li> <li>• Informer les participants des modifications possibles de l'autorisation.</li> <li>• Les participants peuvent participer à des activités de suivi et de surveillance et informer l'AEIC d'éventuelles non-conformités.</li> <li>• Transférer le rôle principal de la mobilisation du public tout au long du cycle de vie du projet de l'AEIC au CCSN</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La commission d'examen prend la décision d'autorisation et, si une autorisation est accordée, délivre le permis de préparation de l'emplacement.</li> <li>• L'AEIC et/ou la CCSN publient des documents de suivi et de surveillance requis sur le Registre et/ou le site Web de la CCSN, selon l'échéancier établi dans la déclaration de décision.</li> <li>• La durée d'une éventuelle période de consultation publique sur d'éventuelles modifications à la déclaration de décision sera déterminée par l'AEIC et sera annoncée pendant l'étape postérieure à la décision, au besoin.</li> <li>• L'AEIC transfère le rôle principal de la mobilisation du public dans la surveillance réglementaire du projet à la CCSN.</li> <li>• Les activités de communication post-décisionnelles liées à l'autorisation nucléaire et à la surveillance réglementaire seront menées par la CCSN. Il s'agit notamment de communications sur le financement des participants, les procédures et décisions de la Commission et la conformité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le public peut faire part de ses commentaires à tout moment s'il craint qu'un promoteur ne respecte pas les conditions du projet fixées par l'AEIC ou la CCSN.</li> <li>• Avis publics, des publications sur le site Web, des courriels envoyés à la liste de distribution et mises à jour publiées sur les médias sociaux.</li> <li>• Période de consultation publique (via le Registre) sur les éventuelles modifications de la déclaration de décision.</li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"><li>• La CCSN administre l'aide financière aux participants pour soutenir la participation du public aux futurs processus d'autorisation tout au long du cycle de vie du projet.</li><li>• La CCSN doit mener des activités de vérification de la conformité pour confirmer que le titulaire du permis respecte les conditions énoncées dans son permis.</li></ul>	
--	--	--

---

## 7. Aide financière aux participants

Une aide financière est disponible pour soutenir la participation du public. Pour obtenir des informations sur les personnes admissibles à une aide financière ou pour faire une demande d'aide financière, visiter le [Programme d'aide financière aux participants de l'AEIC](#).

Pour de plus amples renseignements, veuillez joindre le Programme d'aide financière de l'AEIC par téléphone au 1 866 582-1884 ou par courriel à [fp-paf@iaac-aeic.gc.ca](mailto:fp-paf@iaac-aeic.gc.ca).

Si le projet reçoit une décision positive d'évaluation d'impact, une aide financière sera disponible lors de l'étape post-décision grâce au [Programme de financement des participants de la CCSN](#) pour soutenir la participation du public dans les futurs processus d'octroi de licences tout au long du cycle de vie du projet.

---

## 8. Présentation de commentaires

Pour que la commission d'examen puisse prendre en compte les commentaires, ils doivent faire partie du dossier du projet et être affichés sur le registre de l'AEIC. Par conséquent, pendant l'évaluation, l'AEIC et la CCSN s'appuieront principalement sur le Registre de l'AEIC en tant que dossier public pour les commentaires. L'AEIC et la CCSN travailleront à simplifier la collecte et la diffusion publique d'informations tout en veillant à ce que leurs obligations législatives respectives soient satisfaites.

Il est possible de soumettre des commentaires à tout moment au cours du processus d'évaluation intégrée au moyen de la fonction « Présenter un commentaire », qui se trouve sur la page du projet proposé dans le Registre (numéro de référence 88774, page <https://iaac-aeic.gc.ca/050/evaluations/proj/88774>). Des pièces jointes peuvent être téléversées à l'aide de cette fonction.

Si vous rencontrez des difficultés avec le processus de soumission, veuillez communiquer avec l'AEIC et, lorsque la commission d'examen est nommée, le secrétariat de la commission d'examen, en utilisant les coordonnées ci-dessous. Les commentaires peuvent également être soumis par courriel ou par courrier postal. Noter que la fonction « Soumettre un commentaire » peut être désactivée à partir du moment où la commission d'examen clôture le dossier et prépare son rapport jusqu'à la soumission du rapport au ministre. Si l'AEIC devait mener une période de consultation publique après la publication du rapport, la fonction serait réactivée et un avis serait envoyé à la liste de distribution.

Les commentaires et autres documents reçus par l'AEIC ou la commission d'examen feront partie du dossier public du projet et seront affichés sur le site Web du Registre. La [politique de soumission](#) de l'AEIC détermine quelles informations peuvent être partagées publiquement et quelles informations doivent rester confidentielles. Pour plus d'informations sur la façon dont nous protégeons votre vie privée, veuillez consulter [l'Avis de confidentialité](#) de l'AEIC. Si vous ne souhaitez pas que votre commentaire soit publié sur le Registre, veuillez communiquer avec l'AEIC avant de soumettre votre commentaire.

---

## 9. Coordonnées

Le bureau de l'AEIC désigné pour administrer l'évaluation intégrée du projet en collaboration avec la CCSN est le suivant :

Évaluation intégrée du projet de dépôt souterrain en couches géologiques profondes du combustible nucléaire irradié du Canada

Agence d'évaluation d'impact du Canada

Direction des commissions d'examen

160 rue Elgin, 22e étage

Ottawa, Ontario K1A 0H3

Téléphone: 343-598-5270

Courriel: [nuclearwaste-dechetsnucleaires@iaac-aeic.gc.ca](mailto:nuclearwaste-dechetsnucleaires@iaac-aeic.gc.ca)

# Annexe

## Annexe 1 : Tableau 2 – Adresses ou les documents clés peuvent être consultés

Ville ou village	Adresse
Bibliothèque publique d'Ignace	36, rue Principale Ignace (Ontario)
Bureau municipal d'Ignace	34, rue Principale Ignace (Ontario)
Bibliothèque publique de Dryden	36, avenue Van Horne Dryden (Ontario)
Hôtel de ville de Dryden	30, avenue Van Horne Dryden (Ontario)
Centre d'amitié autochtone de Dryden	74, rue Queen Dryden (Ontario)
Bureau municipal de Sioux Lookout	25, 5 <sup>e</sup> Avenue Sioux Lookout (Ontario)
Bibliothèque publique de Sioux Lookout	21, 5 <sup>e</sup> Avenue Sioux Lookout (Ontario)
Hôtel de ville de Thunder Bay	500, rue Donald Ouest Thunder Bay (Ontario)
Salle communautaire Dymont	13, chemin Melgund 3A Borups Corners (Ontario)